



## PRESENTATION DU MASTER 2 PROFESSIONNEL

### ARBITRAGE ET REGLEMENT DES LITIGES

#### ► PRÉSENTATION

Aujourd'hui, plus de 90 % des contrats internationaux contiennent une clause d'arbitrage.

**L'arbitrage** est un mode alternatif et privé de résolution des litiges qui se substitue aux procédures judiciaires étatiques. Les parties y ont recours par le biais d'une convention qui détermine les caractéristiques de la procédure arbitrale : nombre d'arbitres, langue, siège, loi et procédure applicable. Le tribunal arbitral, généralement constitué par les parties, rend une décision contraignante. L'arbitrage s'applique à diverses matières notamment en matière de commerce international ou d'investissements internationaux.

Le recours à l'arbitrage offre ainsi la possibilité de régler des situations internationales complexes, et ce de façon plus efficace et plus rapide qu'un jugement étatique. Un développement exponentiel de l'arbitrage est probable sous le double effet des difficultés de la justice judiciaire durablement ralenti par la crise sanitaire et de l'extension du domaine de validité de la convention d'arbitrage.

Quant à **la médiation**, alors que des procédures judiciaires peuvent s'étendre sur des années, l'un des avantages de celle-ci consiste en sa rapidité. En moyenne, une médiation se déroule sur seulement 15 h. La médiation permet aux parties de trouver par elles-mêmes des solutions à leur conflit en évitant de se voir imposer une solution arbitrale ou judiciaire. L'Ohada, consciente de la percée de cette autre justice, a adopté un Acte uniforme sur la médiation et l'a intégré dans son système juridique et judiciaire.

#### ► PROGRAMME DU MASTER

- Introduction et fondamentaux concernant le droit de l'arbitrage
- L'arbitrage OHADA
- L'arbitrage d'investissement en Afrique
- L'arbitrage en matière sportive
- Médiation, conciliation et règlement des litiges

Le contenu détaillé des modules et leurs volumes horaires sont accessibles à cette adresse :

### ► OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les fondamentaux de l’arbitrage et de la médiation ;
- Renforcer ses connaissances sur le droit de l’arbitrage en général, et de l’arbitrage Ohada en particulier ;
- Maîtriser les particularités de l’arbitrage d’investissement ;
- Connaître les spécificités de l’arbitrage sportif ;
- Renforcer ses connaissances et ses compétences dans la pratique de toutes les formes de médiations conventionnelles et judiciaires ainsi que sa capacité à gérer les conflits à l’amiable.

### ► ORGANISATION DE LA FORMATION ET PUBLIC CONCERNÉ

Le Master « Arbitrage et règlement des litiges », mis en place pour la première fois en Afrique par EDGE Institut se déroulera 100% en ligne pour vous permettre de vous former à côté de votre activité professionnelle.

Le Master « Arbitrage et Règlement des litiges » s’adresse aux :

- Directeurs et cadres des ministères de l ‘économie et des finances, de la justice, et des agences de promotions des investissements ;
- Dirigeants et cadres des entreprises du secteur industriel, commercial et financier ;
- Experts et conseillers d’entreprises ;
- Professions libérales : avocats, huissiers de justice, notaires, experts comptables, experts fiscaux, ingénieurs, chefs d’entreprises, etc. ;
- Ingénieurs, Architectes, etc.. ;
- Magistrats, Dirigeants de structures de régulation ;
- Fonctionnaires et cadres du secteur public.

### ► CONDITION D’ADMISSION

Cette formation est de niveau master 2. Elle est ouverte à des profils issus d’une maîtrise ou d’un master 1 (Bac+4), d’un diplôme équivalent et/ou d’une expérience et de responsabilités professionnelles jugées équivalentes.

### ► INTERVENANTS

Qu’ils soient universitaires ou praticiens, les intervenants du Master sont tous des acteurs reconnus dans le monde de l’arbitrage, de la médiation et du commerce international. Les meilleurs spécialistes partagent leur savoir et leur expérience avec les auditeurs qui peuvent également compter sur leur soutien, notamment lors de la préparation des différents concours internationaux d’arbitrage et de médiation.

La liste des intervenants est jointe en annexe.

### ► DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les titulaires du Master « Arbitrage et Règlement des litiges » pourront prétendre faire carrière dans les structures suivantes :

- Cabinets d'avocats ;
- Cabinets de professions libérales (experts financiers, comptables et fiscaux)
- Services juridiques des entreprises, des administrations ;
- Institutions d'arbitrage et de médiation ; Fédérations et associations sportives
- Structures de régulation et entreprises régulées.

## ► CÔUT

6 000, 00 € # 4 000 000 F CFA.

Le règlement des frais inscriptions peut être effectué en quatre (4) échéances, avant la délivrance du diplôme.

L'inscription à ce Master et le paiement des frais d'inscription s'effectuent à l'adresse suivante :

***Institut EDGE***

***36 VDN Mermoz Pyrotechnique, rue MZ-59***

***Téléphone : 76 164 56 38 / 33 865 36 82 / Email: edgesenegal2@gmail.com***

***Web : [www.institutedge.org](http://www.institutedge.org)***

## ► CALENDRIER

La durée de la formations est de neuf (9) mois.

Le calendrier prévisionnel de la formation est le suivant :

- ouverture des inscriptions : 27 novembre 2020 ;
- clôture des inscriptions : 30 décembre 2020 ;
- démarrage des cours : 7 janvier 2020 ;
- ouverture d'un ou de deux cours par mois jusqu'en novembre 2021 ;
- examens finaux : 30 octobre 2021.